

**Commission économique pour l'Europe**

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation****Vingt-septième session**

Genève, 28-30 novembre 2017

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

**Rapports sur les activités menées dans le cadre du Groupe d'experts
de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation****Rapport sur l'état d'avancement des activités
du Groupe d'experts de la gestion du risque
dans les systèmes de réglementation****Soumis par le Rapporteur¹***Mandat*

À sa vingt-sixième session plénière, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a chargé le secrétariat et les coordonnateurs de continuer à rendre compte de ses activités tous les ans.

Résumé

Sont exposés dans le présent document les principaux résultats obtenus par le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation jusqu'en septembre 2017, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan relatif aux projets ainsi que les priorités retenues et un plan de travail pour 2018. Le nom des personnes et des organisations qui participent aux travaux du Groupe d'experts figurent en annexe.

Décision proposée

« Le Groupe de travail adopte le rapport du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation. Il charge le secrétariat et les coordonnateurs de continuer à rendre compte de ses activités tous les ans. »

¹ À sa vingtième session, le Groupe de travail a créé un Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation ; il en a adopté le mandat et lui a demandé de lui faire rapport sur ses activités (ECE/TRADE/C/WP.6/2010/2, Annexe).



I. Informations générales sur le Groupe d'experts

1. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a été créé par le Groupe de travail en 2010.
2. Le Groupe d'experts a pour objectif d'améliorer la gestion du risque qui pourrait dégrader la qualité des produits et des services, ou bien causer du tort ou porter préjudice à la population, à l'environnement ainsi qu'aux biens matériels ou immatériels. Il s'emploie à atteindre cet objectif en définissant et en diffusant les meilleures pratiques en matière d'utilisation des outils de gestion du risque dans les activités de réglementation et de gestion.
3. Le fonctionnement du Groupe d'experts repose sur les principes suivants :
 - Une composition large et diversifiée représentant les différentes régions géographiques et économiques ainsi que les différents domaines de compétence et intérêts des utilisateurs finals ;
 - Des séminaires en ligne organisés au moyen d'un serveur de listes électroniques et d'un site Web interactif.

II. Principales activités en 2017

4. Pendant l'année écoulée, le Groupe d'experts a axé ses travaux sur les principales priorités suivantes : a) Élaboration de nouvelles méthodes et de nouvelles recommandations ; b) Mise en œuvre de recommandations au moyen de projets sur le terrain ; et c) Contribution aux travaux d'autres organisations. Les résultats des activités du Groupe d'experts pendant l'année en cours sont les suivants :

Méthodologie et recommandations

a) Élaboration d'une méthode et d'une recommandation soumises pour approbation au Groupe de travail (voir le document ECE/CTCS/WP.6/2017/8) et conçues pour donner aux parties prenantes des systèmes de réglementation des orientations sur une utilisation des outils de gestion du risque dans les cadres réglementaires qui favorise la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) ;

La recommandation est fondée sur les résultats de la première réunion physique du Groupe d'experts, organisée à Geesthacht (Allemagne) en février 2017. Les participants à la réunion ont travaillé à l'élaboration d'une nouvelle approche de l'utilisation des outils de gestion du risque dans les cadres réglementaires qui soit axée sur la mise en œuvre des ODD du Programme de développement durable des Nations Unies, en particulier l'objectif 14, qui traite des ressources marines. Le contexte de la réunion ainsi que les résumés et les résultats des débats font l'objet d'un rapport distinct communiqué au Groupe de travail pour information (voir ECE/CTCS/WP.6/2017/5).

- b) Sur la base des résultats de la réunion :

Mise en œuvre de recommandations et de projets sur le terrain

a) Supervision des projets visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans le secteur de la pêche en Namibie et en Ouganda ;

b) Enregistrement d'un partenariat concernant des services consultatifs en matière de gestion du risque sur la plateforme en ligne gérée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Cette plateforme enregistre des partenariats multipartites ainsi que des engagements volontaires en faveur du développement durable. Le partenariat a pour objet d'aider les autorités chargées de la réglementation et les organisations de normalisation à utiliser des outils de gestion du risque pour promouvoir les objectifs de développement durable (voir l'annexe 2) ;

c) Mise au point d'un module de « formation de formateurs » pour enseigner la méthode du Groupe d'experts ; les cours sont dispensés dans un premier temps aux parties

prenantes des systèmes de réglementation et aux organismes de promotion du commerce du Kirghizistan. Après cette phase pilote, le module sera proposé à d'autres pays ou régions.

Contribution aux travaux de gestion du risque menés par d'autres organismes intergouvernementaux de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies, organisations internationales et parties prenantes concernés

a) Établissement de relations de coopération avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) et lancement d'un projet visant à mettre en place des cadres réglementaires afin de lutter contre les risques qui pèsent sur la cybersécurité ;

b) Établissement de relations de coopération avec la Commission économique eurasiennne ; organisation d'une visioconférence et présentation des recommandations du Groupe d'experts au Département de la réglementation technique et de l'accréditation de la Commission ;

c) Poursuite des activités de l'Équipe spéciale sur la coopération des Nations Unies, qui a été créée dans le cadre de la norme ISO TC 292, « Sécurité et résilience » ;

d) Participation à la Conférence sur les océans à New York.

III. Importantes activités passées

5. Depuis la création du Groupe d'experts, ses travaux les plus importants – menés au titre des trois priorités ci-dessus – sont les suivantes :

Méthodologie et recommandations

a) Élaboration de deux recommandations approuvées par le Groupe de travail à sa vingtième session annuelle en 2011 :

- Une recommandation générale sur l'utilisation des outils de gestion du risque dans les systèmes de réglementation (Recommandation « R » : « Managing Risk in Regulatory Frameworks », <http://goo.gl/HTMYBQ>) ;
- Une recommandation spécifique qui décrit la manière dont les processus réglementaires peuvent contribuer à préparer aux crises et à les gérer, y compris les catastrophes (Recommandation « P » : « Crisis Management within a Regulatory Framework », <http://goo.gl/zePK5O>) ;

b) Élaboration d'une recommandation spécifique, approuvée par le Groupe de travail en 2016, qui vise à donner aux autorités de surveillance des marchés des orientations concernant la planification des activités de surveillance à partir d'une évaluation prédictive fondée sur les risques présentés par les produits/activités économiques relevant de leur compétence (Recommandation « S » : « Utilisation d'outils prévisionnels de gestion du risque pour la surveillance ciblée des marchés ») ;

c) Publication du guide « Risk Management in Regulatory Frameworks : Towards a Better Management of Risks », téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <http://goo.gl/ri6D5K>, traduit en russe en 2014 ;

d) Élaboration de supports de formation et organisation d'une session de formation sur la gestion du risque dans les cadres réglementaires et mise en place d'une infrastructure de qualité, à l'intention du personnel du Groupe de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) ;

e) Analyse de plusieurs textes législatifs réglementant le secteur des appareils électriques dans diverses juridictions du point de vue du cadre de gestion du risque (2013) ;

f) Mise au point définitive du projet de recommandation sur l'amélioration de la cohérence de la législation relative à la gestion du risque (2014).

Mise en œuvre de recommandations et de projets sur le terrain

a) Élaboration d'une méthode d'exécution des projets sur le terrain visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans un secteur donné, et notamment, en 2015 :

- i. Renforcement des capacités des parties prenantes aux processus de réglementation de recenser et de gérer les risques pesant sur le secteur dans lequel ils opèrent ;
- ii. Promotion, auprès de toutes les parties prenantes aux processus de réglementation, d'une conception commune des produits réglementaires les mieux adaptés aux risques existants ;
- iii. Élaboration de plans d'action visant à mettre pleinement en œuvre la méthode de gestion du risque dans un cadre réglementaire et à évaluer la réglementation en vigueur par rapport aux risques recensés ;

b) Exécution de projets de gestion des risques visant à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts dans les cadres réglementaires du Nigéria et du Malawi (2015) ;

c) Application des recommandations du Groupe d'experts aux aspects particuliers de la réduction des risques de catastrophe :

- i. Mise en place d'un partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et d'autres organes du système des Nations Unies par la formation du groupe informel d'experts des normes en matière de réduction des risques de catastrophe ;
- ii. Organisation d'un atelier sur les normes applicables à la réduction des risques de catastrophe et la responsabilisation des entreprises et des citoyens dans le cadre de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe organisée par l'UNISDR, en mai 2013 ;
- iii. Participation à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) en mars 2015, et organisation d'une séance de travail sur les normes en matière de réduction des risques de catastrophe, y compris les codes de la construction, <http://www.wcdrr.org/conference/events/885> ;
- iv. Établissement d'un partenariat avec le Comité technique 292 « Sécurité et résilience » de l'Organisation internationale de normalisation (ISO/TC 292), et contribution à ses activités par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de coopération avec les Nations Unies créée sous l'égide du Comité technique pour contribuer à la mise en œuvre des résultats de la Conférence mondiale et d'autres résultats importants obtenus dans le cadre du système des Nations Unies ;
- v. Contribution à un article sur les normes en matière de réduction des risques de catastrophe, dans la livraison d'août-septembre 2015 du magazine Focus de l'ISO (http://www.iso.org/iso/isofocus_111.pdf) ;
- vi. Publication d'un document d'information sur les normes et les mécanismes normatifs en matière de réduction des risques de catastrophe (« *Standards and Normative Mechanisms for Disaster Risk Reduction* ») en préparation à l'ouvrage « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial pour 2015 », téléchargeable à l'adresse électronique suivante : <http://goo.gl/O5XpGp> ;

d) Application des recommandations du Groupe d'experts à la pratique réglementaire dans les pays suivants : Australie, Brésil (présenté à la session de 2013 du Groupe de travail), Canada, Mongolie et Nouvelle-Zélande.

Contribution aux travaux de gestion du risque d'autres organisations internationales et parties prenantes concernées

- a) Formulation d'observations sur la méthode générale de l'Union européenne (UE) pour l'évaluation des risques (action 5 du plan d'action pluriannuel sur la surveillance des produits dans l'UE) ;
- b) Participation à l'examen entrepris par l'International Risk Governance Council (IRGC) pour comparer, différencier et concilier les méthodes de gestion du risque et de gouvernance, notamment en prenant part à l'atelier consacré à l'application et à l'utilisation des concepts de l'IRGC, qui a eu lieu à Potsdam (Allemagne) les 18 et 19 octobre 2016 ;
- c) Renforcement de la coopération avec l'ONUDI et établissement de liens de coopération avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- d) Coopération avec le Comité technique 262 de l'ISO (Management du risque) concernant l'utilisation des bonnes pratiques du Groupe d'experts ;
- e) Participation aux travaux du Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la sécurité des produits de consommation et à l'atelier sur l'évaluation du risque par produit (Tel-Aviv, avril 2012) ;
- f) Contribution à des activités de sensibilisation, y compris par l'intermédiaire des médias sociaux et par la participation à la première Conférence internationale sur l'ISO 31000 (Paris, mars 2012) ;
- g) Établissement de liens de coopération avec la Fédération des associations européennes de gestion du risque (FERMA), la Fédération internationale des experts comptables (IFAC) et l'Association professionnelle internationale de gestion du risque (PRMIA), ainsi qu'avec l'UNISDR et l'ONUDI.

IV. Membres et représentants

6. En septembre 2017, le Groupe comptait 30 experts représentant les domaines de compétence suivants : planification, élaboration et application des réglementations techniques ; réduction des risques de catastrophe, continuité des opérations et gestion de la résilience ; choix et mise en œuvre des procédures d'évaluation de la conformité ; coopération entre les entreprises et les autorités responsables de la réglementation ; méthodes et normes de gestion du risque ; et gestion de projets.

7. Les travaux sont coordonnés par M. Donald Macrae et M. Valentin Nikonov. La liste actualisée des membres est annexée au présent rapport et peut également être consultée sur le site.

V. Résumé des séminaires en ligne et réunions

8. Des séminaires en ligne bimestriels et l'échange de données électroniques sont les moyens habituels de communication au sein du Groupe d'experts.

9. Le Groupe d'experts a tenu sept séminaires en ligne entre août 2016 et septembre 2017. On trouvera des résumés des débats dans les rapports des séminaires en ligne.

VI. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan initial

10. Le tableau suivant fournit des renseignements sur la manière dont chacune des tâches énumérées dans le plan de travail pour 2016 (figurant dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2015/...) a été réalisée et quel en a été le résultat.

<i>Domaines et tâches</i>	<i>Résultats/observations</i>
Établir la version définitive de la recommandation sur l'utilisation d'outils de gestion prédictive du risque pour hiérarchiser les procédures de mise en conformité.	La recommandation a été approuvée à la session annuelle du Groupe de travail.
Organiser une réunion physique à participation ouverte du Groupe d'experts : devenir un groupe « à la demande ».	La réunion s'est tenue en février 2017, voir le document (...) Sur la base des résultats de la réunion, une nouvelle recommandation a été élaborée et soumise au Groupe de travail pour approbation.
Promouvoir les travaux du Groupe d'experts, y compris au moyen de projets sur le terrain et de formations.	Les résultats obtenus par le Groupe d'experts ont été présentés à l'occasion de plusieurs manifestations internationales.
Établir des contacts avec d'autres organisations s'occupant de gestion du risque et renforcer les contacts existants.	Un certain nombre d'organisations internationales ont participé à la réunion physique du Groupe d'experts.

VII. Priorités et plan pour 2018

11. Pendant l'année à venir, le Groupe d'experts axera ses travaux sur les principales priorités suivantes :

- a) Établir la version définitive d'une recommandation sur l'utilisation d'outils de gestion du risque dans les cadres réglementaires à l'appui des objectifs de développement durable ;
- b) Élaborer des recommandations sur :
 - i. La mise en place de cadres réglementaires fondés sur les risques pour lutter contre les risques qui pèsent sur la cybersécurité (en coopération avec la CEI) ;
 - ii. La réduction des risques liés au genre dans l'élaboration des normes ;
 - iii. La création de cadres de lutte contre la corruption ;
- c) Promouvoir les travaux du Groupe d'experts, y compris au moyen de projets sur le terrain et de formations ;
- d) Établir des contacts avec d'autres organisations s'occupant de gestion du risque et renforcer les contacts existants.

12. La réussite du projet pourrait se trouver particulièrement compromise dans les cas suivants :

- Insuffisance des fonds pour l'organisation des travaux et les activités sur le terrain ;
- Participation insuffisante des États membres.

Annexe I

Liste des membres (au 30 août 2016)

Président

Kevin Knight (Président du Comité technique TC 262 « Management du risque » de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))

Coordonnateurs

Donald Macrae (consultant indépendant)

Valentin Nikonov (responsable de projet, Tochka)

Membres actifs

1. Florentin Blanc (Groupe de la Banque mondiale)
2. Roland Cormier (Pêches et Océans Canada, Canada)
3. Alex Dali (Président du Global Institute for Risk Management Standards, G31000, France)
4. A.M. Dolan (Université de Toronto, Canada)
5. Graeme Drake (Comité pour l'évaluation de la conformité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))
6. Paul Hopkin (Institute of Risk Management, Royaume-Uni)
7. Valery Hurevich, (Institut d'État de normalisation et de certification (BelGISS), Bélarus)
8. Markus Krebsz (Risk Reward Limited, Royaume-Uni)
9. Pierre Lauquin (Groupe de la gestion des risques, Nestlé)
10. Sean MacCurtain (secrétaire du Comité pour l'évaluation de la conformité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO))
11. Justin McCarthy (PRMIA)
12. Alpaslan Menevşe (Président du Comité technique ISO 31000, Turquie)
13. Peter Morfee (Ministère du développement économique, Nouvelle-Zélande)
14. Mikhail Rogov (RusRisk, RusHydro, Fédération de Russie)
15. Paul Taylor (Fédération européenne des associations de gestion du risque (FERMA), Royaume-Uni)
16. Simon Webb (The Nicholas Group, Royaume-Uni)
17. Département de la réglementation technique et de l'accréditation de la Commission économique eurasiennne (Commission économique eurasiennne).